



## **LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTE**

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR**

**Le Vendredi 12 Janvier 2018 à 18 H 30**

**au Restaurant "Le Saint-Géran" - 33, Rue Nicolas Bruand – 25000 BESANCON**

Le Vendredi 12 Janvier 2018, à 18 heures 30, les membres du Comité Directeur de la Ligue de Tir de Franche-Comté se sont réunis au Restaurant "Le Saint-Géran" - 33, Rue Nicolas Bruand à BESANCON, sur convocation écrite (courriel) du Secrétaire Général, M. Pierre VIVIER.

Cette réunion du Comité Directeur est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté

**Présents** : Thierry BAUGEY – Carlos DOS SANTOS – Marc-Olivier FONTAINE – Michel HINTZY – Roland KELLER  
Jacques LAUNAY – Pascal MILLET – Fernand PACHECO – Michel PETETIN – Bernadette PONTET – Serge SUIF  
Olivier THEULIN – Jean VIEILLE-PETIT – Pierre VIVIER

**Excusés** : Bernard BANDERIER – Jérémy MONNIER Jean-Claude PALAMARCZUK

**Absents** : Néant

Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel que décrit sur la convocation adressée à l'ensemble de ses membres :

- 1 - Organisation des Championnats Régionaux 10 M – Modalités d'attribution**
- 2 - Aides aux clubs : Définition des modalités d'attribution de l'ensemble des aides**
- 3 - Organisation de la visite du CNTS de CHÂTEAUROUX**
- 4 - Questions diverses**

#### **1 - Organisation des Championnats Régionaux 10 M – Modalités d'attribution**

Les Championnats Régionaux 10 M avaient été attribués, en 2015 et 2016, au TSHJ MOREZ qui dispose de cibles électroniques et d'installations fixes susceptibles d'accueillir toutes les disciplines Carabine et Pistolet.

En 2017, Ces Régionaux se sont déroulés à PONT-DE-ROIDE sur rameneurs manuels et cibles carton. L'attribution de cette compétition s'est faite selon la règle communément admise de l'ordre de dépôt des candidatures par les clubs.

La Ligue a reçu communication de réactions "négatives" de certains tireurs qui invoquaient le problème de l'utilisation d'une ciblerie manuelle sur une compétition qualificative pour le CDF 10 M qui se déroule sur cibles électroniques. Les clubs, en interne, s'équipent de plus en plus, parfois avec l'aide de la Ligue, de cibles électroniques et le retour à une ciblerie manuelle basique sur un championnat régional semble de plus en plus mal perçu.

Au-delà de ce seul aspect des choses, se posent également, de façon non négligeable, les problèmes liés aux salles susceptibles d'accueillir ces Régionaux (contraintes de réservation, qualité de l'éclairage, etc..) et aux installations démontables (obsolescence de certains matériels qui ne peuvent plus être renouvelés).

Enfin, le nombre de clubs susceptibles d'organiser les Régionaux 10 M reste également très limité.

Au vu de ces éléments et au terme du débat entre les membres du Comité Directeur, l'attribution systématique des Championnats Régionaux 10 M à un club équipé de cibles de dernière génération est envisagé, comme cela se pratique avec la S.T PONTARLIER pour les Régionaux 25-50 M.

L'organisation de l'édition 2018 des Régionaux 10 M sera confiée, par la biais de la Commission de Gestion Sportive, au TSHJ MOREZ. Ces championnats pourront se dérouler sur 2 week-ends, Pistolet et Carabine confondus, avec des seuils de points fixés à un niveau moyen. Lors de sa prochaine réunion, la Commission de Gestion Sportive fixera les modalités pratiques de déroulement de ces Régionaux.

Un bilan sera établi dès le mois de Janvier 2019 et les modalités définitives d'attribution des Régionaux 10 M seront établies au plus tard au printemps 2019.

Ultérieurement, l'alternance pourra s'opérer avec la ST LA MIOTTE-BELFORT dès lors que son projet d'aménagement de stand d'envergure régionale sera finalisé (le projet est, à ce jour, en cours d'étude) ou avec tout autre club susceptible d'initier un projet identique.

## **2 - Aides aux clubs : Définition des modalités d'attribution de l'ensemble des aides**

Le Président évoque le bilan de la récente campagne d'aide exceptionnelle aux clubs et la décision évoquée lors de la dernière A.G de la Ligue de prolonger la politique des aides aux clubs selon des modalités restant à définir.

En préambule au débat, il fait état d'une demande récente du BTC Jurassien visant à obtenir une aide pour le renouvellement de 15 lanceurs Fosse Olympique (devis joint pour un montant de 30 300 € H.T). Cette opération fait suite à une première tranche de travaux déjà effectués pour le renouvellement de 15 premiers lanceurs. Cet investissement est nécessaire au club pour maintenir le niveau de préparation et d'entraînement de ses licenciés qui ont obtenu de brillants résultats aux derniers CDF Plateaux, tant chez les adultes qu'en Ecole de Tir.

Compte tenu de l'ancienneté et du coût total du projet global d'aménagement mis en place par le BTC Jurassien, le Comité Directeur décide, à l'unanimité, de rattacher ce dossier au programme d'aide exceptionnelle et de verser à ce club la somme de **4000 €** sur présentation des justificatifs habituels.

Après l'examen de ce dossier particulier, le Comité Directeur décide, à l'unanimité, de clôturer la campagne d'aide exceptionnelle de 4000 € et de définir une nouvelle politique d'aide aux clubs.

Après débat entre les membres du Comité, la procédure d'aide aux clubs s'articulera selon les modalités suivantes :

- \* Le montant maximum de l'aide annuelle par club est fixé à 1200 €
- \* Le plafond de 10 % de la facture totale est supprimé
- \* Les achats ou commandes doivent porter exclusivement sur les matériels suivants :
  - Cibleries ou éléments de cibleries et accessoires
  - Armes de compétition à air ou à feu
  - Matériels d'assistance au tir (blocs ressort, potences à contrepoids, vestes et gants de tir)
- \* Ne seront pris en compte que les achats programmés ou validés au cours de la saison 2017-2018 sur présentation, avant le 31 Mai 2018, des devis des achats en cours ou des factures acquittées des achats déjà effectués depuis le 1<sup>o</sup> Septembre 2017.

Le Secrétaire Général adressera un courriel à tous les clubs pour les informer de l'ouverture de cette campagne d'aide. Un bilan sera dressé en fin de saison avant reconduction ou modification de ces règles.

## **3 - Organisation de la visite du CNTS de CHÂTEAUX**

Lors de la dernière A.G de la Ligue, avait été évoqué le projet d'organiser une visite du CNTS de CHÂTEAUX à l'intention des dirigeants de la Ligue et de l'ensemble des clubs de la région.

Le Président donne le détail des aspects pratiques de cette organisation (transport en car, repas, hébergement, etc.). Compte tenu des délais de route et de visite des installations sur place, ce voyage devra sans doute se dérouler sur 2 jours au moins et il apparaît que le budget nécessaire à ce projet risque d'être élevé.

Par ailleurs, à cette période de l'année (entre Février et Juin), les dates disponibles sur des week-ends sont peu nombreuses et une visite de groupe sera difficile à mettre en place avant la fin de la saison.

Enfin, cette année, de nombreux Championnats de France sont programmés au CNTS de CHÂTEAUX et un nombre conséquents de licenciés de la région y seront sans doute présents.

En conséquence, au regard de ces arguments, le Comité Directeur décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à ce projet de visite du CNTS et de privilégier, notamment sur le plan financier, l'aide aux clubs dans leur projets de développement.

## **4 - Questions diverses**

### **4-1 - Assemblée Générale de la F.F.Tir**

Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue et Pierre VIVIER, Secrétaire Général, ont été désignés, lors de la l'A.G de Ligue du 12 Novembre dernier, pour représenter la Ligue lors de l'A.G fédérale du 28 Janvier 2018 ( les suppléants désignés sont Mrs Roland KELLER et Michel PETETIN).

Pierre VIVIER s'étant désisté et Roland KELLER, en sa qualité de membre de la Commission Electorale Fédérale, étant dans l'impossibilité de participer au vote au titre de la Ligue, Michel PETETIN représentera la Ligue au côté du Président, Jean VIEILLE-PETIT.

### **4-2 – Examen de la situation du club de l'E.B.T LA ROCHE-MOREY**

En début de saison, le club de LA ROCHE-MOREY s'est vu attribuer, par la Commission de Gestion Sportive, l'organisation du Championnat Régional Skeet Olympique les 26 et 27 Mai 2018.

A ce jour, malgré les demandes qui lui ont été faites, ce club n'a toujours pas déposé de demande d'homologation de son stand, préalable indispensable au déroulement de cette compétition.

Par ailleurs, l'E.B.T LA ROCHE-MOREY n'était ni présente ni représentée lors de la dernière A.G de Ligue et, à la date d'aujourd'hui, ni la cotisation Club ni la licence du président n'ont été payées.

En conséquence, le Comité Directeur décide, à l'unanimité, de retirer à ce club l'organisation du Championnat Régional Skeet Olympique 2018 et de la confier au club de la Gâchette d'Or à la RIVIERE-DRUGEON.

4-3 – Achat de matériels pour la Commission Entraînement Ligue

Au titre de la Commission Entraînement, Serge SUIF formule une demande de matériels et consommables pour les sessions d'entraînements qu'il pilote au sein de la Ligue en sa qualité de REL.

Cette demande porte sur l'achat de cibles Pistolet et Carabine, ainsi qu'un peson Pistolet. Le montant prévisionnel de ces achats s'élève à **655 €**.

Le Comité Directeur donne son accord pour ces achats à l'unanimité moins 1 voix

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats et lève la séance à 20 H 20

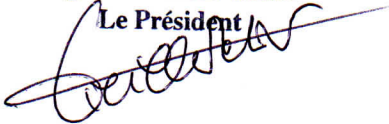
Fait à Besançon, le 12 Janvier 2018

Le Président,

Jean VIEILLE-PETIT

Fédération Française de Tir  
Ligue de Franche-Comté

Le Président



Le Secrétaire Général

Pierre VIVIER

Fédération Française de Tir  
Ligue de Franche-Comté  
Le Secrétaire

